

## Module 3. Politique scolaire et cadres nationaux contre l'intimidation

Ce module examine les politiques nationales et scolaires de lutte contre le harcèlement en Europe, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de stratégies de prévention efficaces. Destiné aux enseignants, ce document propose des cadres pratiques pour élaborer des règles claires, comprendre les responsabilités légales et appliquer l'approche globale de l'école afin de créer des environnements d'apprentissage plus sûrs. En examinant les politiques en Italie, en Pologne, en Macédoine du Nord, en Turquie et en Roumanie, les enseignants découvriront les meilleures pratiques pour lutter contre le harcèlement et favoriser des communautés scolaires inclusives.



**Co-funded by  
the European Union**



# Aperçu de la lutte contre le harcèlement en Europe

## Politiques

Bien que l'Union européenne ne dispose pas de lois anti-harcèlement unifiées et contraignantes pour tous ses États membres, des recommandations, des cadres et des mécanismes juridiques importants guident les pays dans leur lutte efficace contre le harcèlement. Ces mécanismes s'appuient principalement sur les cadres relatifs aux droits de l'homme, les politiques éducatives et les lois sur la sécurité numérique.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) (1989) constitue le fondement des efforts de protection de l'enfance dans le monde entier. Plusieurs articles abordent spécifiquement les questions de harcèlement :

- L'article 16 protège les enfants contre toute ingérence arbitraire dans leur vie privée et s'attaque à la cyberintimidation.  
problèmes
- L'article 19 impose une protection contre toutes les formes de violence physique ou mentale, y compris l'intimidation.
- L'article 37 garantit qu'aucun enfant ne soit soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants, applicable aux cas d'intimidation grave

La Recommandation CM/Rec(2018)7 du Conseil de l'Europe promeut les droits des enfants dans l'environnement numérique, en s'attaquant à la cyberintimidation à travers plusieurs principes clés :

### Protection de la dignité et Sécurité

Les États membres doivent protéger la dignité, la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des enfants, en les protégeant de toutes les formes de violence, de harcèlement, d'exploitation et d'abus dans le numérique.  
environnements.

### Littératie et compétences numériques

Les États devraient veiller à ce que les enfants aient les compétences et les connaissances nécessaires pour exercer leurs droits dans les environnements numériques, y compris l'éducation à la littératie numérique et à la sécurité en ligne pour aider à reconnaître et à gérer les risques tels que l'intimidation.

### Participation des enfants

Les États membres devraient impliquer activement les enfants dans la création et la mise en œuvre de politiques relatives à leurs droits dans le monde numérique, en valorisant leurs points de vue uniques sur les défis rencontrés en ligne.

### Protection des groupes vulnérables

Les États devraient reconnaître que certains enfants Les personnes handicapées, issues de minorités ou appartenant à des communautés marginalisées peuvent être confrontées à des risques accrus d'intimidation et de harcèlement en ligne, nécessitant des mesures de protection adaptées.

La Commission européenne a toujours mis l'accent sur la protection des enfants contre le harcèlement, notamment par le biais d'initiatives telles que la Stratégie de l'UE relative aux droits de l'enfant (2021-2024) et l'initiative « Un meilleur Internet pour les enfants », qui lutte contre le cyberharcèlement grâce à des ressources en matière de culture numérique et de sécurité. De plus, le cadre d'action « Éducation et formation 2020 » (ET2020) encourage les États membres à adopter une approche globale de l'école pour lutter contre le harcèlement.

# Aperçu de la lutte contre le harcèlement en Italie

## Politiques

L'Italie a mis en place une réglementation complète pour prévenir et combattre le harcèlement, en accordant une attention particulière au cyberharcèlement. La directive n° 1455/06 du MIUR établit des lignes directrices pour les écoles en matière de prévention et de gestion du harcèlement, promouvant ainsi une culture scolaire inclusive fondée sur le respect et la solidarité.

La loi 71/2017 aborde spécifiquement le phénomène croissant de la cyberintimidation, en établissant des mesures de prévention et de lutte, en introduisant des sanctions pour les auteurs et en définissant les responsabilités des plateformes en ligne.

Les écoles doivent former le personnel et les élèves aux risques de cyberintimidation et fournir un soutien psychologique approprié aux victimes.

En 2024, la loi 70/2024 a complété la législation précédente en introduisant une réglementation spécifique contre le harcèlement et en renforçant les actions contre la violence psychologique et numérique. Cette loi met l'accent sur la formation des enseignants et les actions de sensibilisation, exigeant des écoles l'adoption d'un règlement pour la prévention et la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement, ainsi que d'un code interne pour le signalement et l'évaluation des cas.

Primaire/Universel Prévention	Secondaire/Sélectif Prévention	Tertiaire/Indiqué Prévention
Les écoles doivent mettre en œuvre des stratégies de prévention universelles visant l'ensemble de la population scolaire, créant un climat positif et favorisant des relations respectueuses.	Interventions ciblées pour les groupes à risque, offrant un soutien et un suivi supplémentaires aux élèves qui peuvent être plus vulnérables à l'intimidation.	Interventions spécifiques pour les cas identifiés d'intimidation, y compris le soutien aux victimes, les conséquences pour les auteurs et les stratégies de réadaptation.

## Sanctions et responsabilités

Les sanctions contre les auteurs de harcèlement varient selon la gravité des faits. Des mesures disciplinaires scolaires s'appliquent dans tous les cas, tandis que des poursuites pénales peuvent être engagées pour les infractions graves. La loi 71/2017 impose aux plateformes sociales de supprimer les contenus offensants et de coopérer avec les autorités. Les écoles doivent intervenir rapidement et signaler les incidents de harcèlement aux autorités compétentes.

La loi 70/2024 prévoit des sanctions administratives pour les établissements d'enseignement qui ne mettent pas en œuvre les politiques de prévention et d'intervention. Elle propose également des programmes psychoéducatifs obligatoires pour les auteurs de harcèlement, visant la réadaptation plutôt que la simple sanction.

# Responsabilités juridiques pour l'italien

## Écoles et enseignants

Les écoles italiennes ont des responsabilités légales claires en matière de harcèlement. Conformément à la directive n° 1455/06 du MIUR et aux lignes directrices du MIUR (2015 et 2021), les écoles doivent prendre des mesures préventives et intervenir rapidement en cas de harcèlement.

### Responsabilités en matière de prévention

Les écoles doivent créer un environnement inclusif et sûr  
environnement. Cela comprend les activités  
axé sur le respect, l'éducation à la diversité et le développement  
de l'empathie.

### Intervention précoce

En cas de harcèlement, les écoles doivent intervenir  
rapidement pour protéger les victimes et contrer le  
comportement des agresseurs. Un protocole interne doit être  
activé pour une action immédiate, incluant le signalement aux  
autorités et l'implication des parents.

### Suivi et rapports

Les écoles doivent surveiller la situation en permanence  
afin de détecter les signes d'intimidation et d'empêcher  
qu'elle ne se reproduise. Elles doivent signaler rapidement  
les infractions à la police ou aux autres services  
compétents si nécessaire.

### Protection des victimes

Les écoles doivent fournir un soutien psychologique aux victimes  
d'intimidation, en garantissant l'accès à des ressources  
adéquates pour faire face aux conséquences  
psychologiques des abus.

## Responsabilités des enseignants

Les enseignants ont des obligations légales spécifiques concernant les incidents de harcèlement. La loi 71/2017 et la directive MIUR n° 1455/06 stipulent que les enseignants doivent :

- **Signaler immédiatement** : Lorsqu'ils ont connaissance d'un acte d'intimidation, les enseignants doivent en informer rapidement la direction de l'école.
- **Intervenir tôt** : les enseignants doivent prendre des mesures immédiates lorsqu'ils sont témoins d'intimidation, mettre fin aux comportements agressifs et protéger les victimes.
- **Participer à la formation continue** : Les enseignants doivent suivre des programmes de formation sur l'intimidation et la cyberintimidation pour reconnaître les signes et gérer efficacement les cas
- **Protéger la vie privée** : les enseignants doivent respecter la vie privée des élèves tout en veillant à ce que les mesures nécessaires soient prises

### Responsabilités des parents

Les parents des victimes doivent signaler les incidents d'intimidation à l'école pour lancer des processus d'intervention.

Les parents d'agresseurs ont le devoir d'éduquer leurs enfants et de prendre des mesures disciplinaires à la maison. Dans les cas graves, les parents peuvent être placés en détention. responsables des actes de leurs enfants.

### Responsabilités des étudiants

Les élèves victimes d'intimidation ont le droit de signaler les cas d'intimidation aux autorités scolaires ou à d'autres personnes concernées.

Les élèves témoins sont encouragés à signaler les incidents aux autorités scolaires ou aux membres de leur famille, bien qu'il n'existe pas d'obligation légale stricte.

# Aperçu de la lutte contre le harcèlement en Pologne

## Politiques

Les lois et réglementations polonaises mettent l'accent sur la création d'environnements scolaires sûrs et favorables à travers plusieurs cadres clés :

- Loi sur le système éducatif (loi du 7 septembre 1991)
- Loi sur l'éducation à la sobriété et la lutte contre l'alcoolisme (comprend des dispositions anti-violence)
- Règlement du ministre de l'Éducation nationale relatif à la sécurité dans les écoles

Les écoles en Pologne doivent développer leurs propres politiques de lutte contre l'intimidation, conformes aux directives nationales.

## Responsabilités légales des écoles polonaises

Les écoles en Pologne ont des obligations légales claires pour garantir des environnements sûrs et favorables :



### Mesures préventives

Les écoles doivent mettre en œuvre des programmes complets de prévention de l'intimidation, en éduquant les élèves, les enseignants et les parents sur la façon de reconnaître, de prévenir et de réagir face à l'intimidation. incidents.



### Devoir de diligence

Obligation légale de protéger les élèves contre tout préjudice pendant toutes les activités scolaires, y compris les cours, les pauses et les activités parascolaires, couvrant la sécurité physique, le bien-être émotionnel et la protection contre l'intimidation.



### Mécanismes de signalement

Les écoles doivent créer des canaux clairs et accessibles permettant aux élèves, aux parents et au personnel de signaler les incidents d'intimidation sans crainte de représailles.



### Enquête et action

Dès réception d'un signalement, les écoles doivent enquêter rapidement, recueillir des preuves, interroger les parties impliquées, apporter un soutien aux victimes et mettre en œuvre des mesures disciplinaires appropriées à l'encontre des auteurs.

# Responsabilités juridiques des Polonais Enseignants et familles

## Responsabilités des enseignants

En Pologne, les enseignants ont des obligations professionnelles et légales en matière de harcèlement :

- **Devoir d'agir** : Les enseignants doivent intervenir lorsqu'ils sont témoins ou informés d'intimidation, en vertu de leur devoir plus large de diligence envers la sécurité et le bien-être des élèves.
- **Signalement obligatoire** : Si l'intimidation implique des actions qui pourraient constituer des infractions pénales (violence physique, menaces, harcèlement), les enseignants doivent le signaler à l'administration de l'école et, dans les cas graves, aux forces de l'ordre ou aux services de protection de l'enfance.
- **Signalement interne** : les enseignants doivent suivre la politique anti-intimidation de l'école et signaler les incidents aux autorités désignées au sein de l'école.
- **Soutien** : Les enseignants doivent offrir un soutien immédiat aux victimes, en assurant leur sécurité et en les orientant vers une assistance psychologique ou pédagogique appropriée.
- **Documentation** : Les enseignants doivent documenter les incidents dont ils sont témoins ou dont ils ont connaissance, contribuant ainsi aux dossiers de l'école.

Le fait de ne pas signaler les incidents d'intimidation, en particulier ceux impliquant des actes criminels, peut entraîner des mesures disciplinaires de la part de l'école ou des conséquences juridiques en vertu du Code criminel.

## Responsabilités des parents et des élèves

### Responsabilités des parents

Bien que les parents ne soient pas légalement tenus de signaler directement le harcèlement aux autorités, ils sont responsables de la sécurité de leurs enfants à l'école. Ils doivent :

- Signaler les incidents aux autorités scolaires si leur enfant est victime ou témoin
- Coopérer avec les écoles pour lutter contre l'intimidation, notamment en participant à des réunions et en soutenant des initiatives de lutte contre l'intimidation.
- Soutenir leurs enfants s'ils sont victimes d'intimidation, notamment en recherchant des conseils ou d'autres moyens ressources

### Responsabilités des étudiants

Les élèves sont encouragés, sans y être légalement tenus, à signaler les incidents de harcèlement dont ils sont témoins ou victimes.

La Loi sur le système éducatif met l'accent sur la participation des élèves à la création d'un environnement scolaire sûr. Le signalement contribue à prévenir d'autres préjudices et à promouvoir une culture scolaire positive, bien qu'il n'existe aucune obligation légale directe pour les élèves de signaler les cas de harcèlement.

# Aperçu de la politique anti-macédonienne du Nord

## Politiques sur l'intimidation

La Macédoine du Nord a mis en place divers cadres pour lutter contre le harcèlement, notamment dans les milieux éducatifs :

La loi sur l'éducation primaire impose aux écoles de lutter contre le harcèlement, de protéger les victimes et de mener des actions de prévention.

Le ministère de l'Éducation et des Sciences supervise ces réformes afin de garantir des environnements éducatifs plus sûrs.

En octobre 2023, la Macédoine du Nord a ratifié la Convention 190 de l'Organisation internationale du travail sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, fournissant un cadre complet pour prévenir et lutter contre la violence et le harcèlement au travail, y compris l'intimidation.

## Responsabilités de l'école

La loi sur l'enseignement primaire et les cadres du ministère de l'Éducation fournissent des directives claires aux écoles pour lutter contre le harcèlement et créer des environnements d'apprentissage plus sûrs. Les écoles doivent élaborer leurs propres politiques de lutte contre le harcèlement, en harmonie avec les cadres nationaux et en tenant compte des besoins spécifiques de chaque établissement.

## Mesures

### 1 Mesures préventives

Programmes de sensibilisation, intégration du respect dans le programme scolaire, code de conduite.

### 2 Réponse aux incidents

Mécanismes de signalement, procédures d'enquête, mesures de protection des victimes.

### 3 Formation du personnel

Reconnaissance des signes d'intimidation, médiation de conflit, protocoles juridiques.

### 4 Parents et communauté Participation

Participation à des initiatives de lutte contre le harcèlement, partenariats avec des ONG locales.

### 5 Suivi et responsabilité

Inspections périodiques, rapports d'avancement, documentation des incidents.

### 6 Soutien aux victimes

Éducation en ligne, collaboration avec

lignes d'assistance téléphonique.

# Responsabilités juridiques dans le Nord Macédoine

## Responsabilités des enseignants

En Macédoine du Nord, les enseignants ont l'obligation légale de signaler les cas de harcèlement. La loi sur l'enseignement primaire interdit explicitement la discrimination dans le processus éducatif, quel qu'en soit le motif, y compris l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Cette loi impose aux écoles de prendre des mesures pour prévenir et traiter tous les cas de harcèlement. formes de violence et de discrimination dans le milieu éducatif.

La loi exige la création d'un règlement pour encadrer en détail la procédure de signalement des violences et la protection des élèves. De plus, elle prévoit des amendes pour les directeurs d'école qui ne signalent pas les incidents de violence, d'abus ou de harcèlement aux autorités compétentes.

## Responsabilités des parents et des élèves

En Macédoine du Nord, la législation actuelle n'oblige pas les parents et les élèves à signaler les incidents de harcèlement. Cependant, les écoles et les autorités sont tenues d'agir :

### Le rôle des parents

Bien que les parents ne soient pas légalement tenus de signaler les incidents de harcèlement, ils jouent un rôle crucial dans le soutien de leurs enfants. Ils sont encouragés à contacter l'école s'ils soupçonnent que leur enfant est victime de harcèlement ou impliqué dans des actes de harcèlement. La loi sur l'éducation primaire encourage les parents à participer activement au processus éducatif, notamment en abordant les problèmes de harcèlement, mais ne rend pas explicitement le signalement obligatoire.

### Le rôle des étudiants

Tout comme les parents, les élèves ne sont pas légalement tenus de signaler les cas de harcèlement. Cependant, ils sont encouragés à le signaler ou à demander de l'aide aux enseignants, aux conseillers d'orientation ou à d'autres adultes responsables. Les écoles favorisent généralement un environnement où les élèves sont encouragés à signaler les incidents, mais cela relève davantage des pratiques éducatives que des obligations légales.

# Aperçu de la lutte contre le harcèlement en Turquie

## Politiques

La Turquie a récemment renforcé sa lutte contre le harcèlement grâce à d'importantes modifications réglementaires. Suite aux amendements au Règlement sur les établissements d'enseignement secondaire, publiés au Journal officiel le 15 novembre 2022, le harcèlement entre pairs et le cyberharcèlement sont désormais officiellement reconnus comme des infractions disciplinaires dans les lycées.

Les élèves qui se livrent à du harcèlement entre pairs s'exposent à des sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire. Ceci s'applique aux élèves qui prennent et partagent des enregistrements non autorisés et à ceux qui nuisent au développement social ou affectif d'un autre élève.

## Cadre juridique

Plus largement, la loi n° 5237 vise à protéger les droits et libertés individuels, l'ordre et la sécurité publics, l'État de droit, la santé publique, l'environnement et la paix sociale, tout en prévenant la criminalité. Ses principes fondamentaux sont les suivants :

- Le principe de légalité des crimes et des peines : Nul ne peut être puni ni faire l'objet d'une mesure de sûreté pour un acte que la loi ne qualifie pas clairement de crime.
- Le principe d'égalité devant la justice et la loi : Une peine et une mesure de sécurité proportionnelles à la gravité de l'acte sont infligées à l'auteur, sans distinction de personnes

Le Code pénal turc n° 5237 régit les sanctions contre la violence à travers plusieurs dispositions :

### Force et violence

Une personne qui utilise la force et la violence sans pouvoir résister ou s'enfuir est considérée comme l'auteur du crime et aucune punition ne lui est infligée.

### Provocation injuste

Une personne qui commet un crime sous l'influence de la colère ou d'une douleur intense causée par un acte injuste reçoit une peine réduite : dix-huit à vingt-quatre ans au lieu de la réclusion à perpétuité aggravée, et douze à dix-huit ans au lieu de la réclusion à perpétuité.

### Torture

L'agent public qui agit contre une personne d'une manière incompatible avec la dignité humaine, en lui causant des souffrances physiques ou mentales, est puni d'une peine d'emprisonnement de trois à douze ans.

### Menace

Celui qui menace autrui en évoquant une atteinte à sa vie, à son intégrité physique ou sexuelle, ou à celle de son proche, est puni d'un emprisonnement de six mois à deux années.

La loi n° 5651 traite spécifiquement du harcèlement électronique, de l'utilisation non autorisée de données personnelles, des attaques de type phishing (faux compte) et de l'outing (publication d'images privées avec l'intention de nuire).

# Responsabilités scolaires en Turquie

Selon la CIRCULAIRE 2024/56, les écoles en Turquie ont des responsabilités spécifiques en matière de sécurité et de mesures de lutte contre l'intimidation :

## La sécurité dans les environnements éducatifs

Les administrations scolaires doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de l'école et de l'établissement, en coopérant avec les institutions et organisations compétentes pour maintenir la sécurité. environnements.

## Détection des facteurs de risque

Les directeurs d'école doivent identifier les facteurs de risque qui peuvent causer de la violence dans les environnements éducatifs et prendre les mesures nécessaires contre les facteurs de risque prioritaires ou les effets de la violence.

## Services d'orientation et de conseil

Les écoles doivent fournir des conditions appropriées et un soutien en personnel aux services d'orientation scolaire et de conseil psychologique et aux centres d'orientation et de recherche (RAM) pour prévenir la violence.

## Sécurité numérique

Les écoles doivent intensifier leurs efforts pour développer les compétences des enfants en matière d'espace sécurisé et d'alphabétisation virtuelle dans des environnements numériques afin de prévenir la cyberintimidation.

## Formation continue

Tous les responsables de l'organisation provinciale du Ministère doivent recevoir une formation continue sur la prévention de la violence, garantissant que les dirigeants sont équipés pour mettre en œuvre des mesures de lutte contre l'intimidation.

## Notification aux forces de l'ordre

Les situations prioritaires détectées par les directeurs d'école et d'établissement concernant la sécurité de l'école doivent être signalées immédiatement à l'unité supérieure et aux forces de l'ordre.

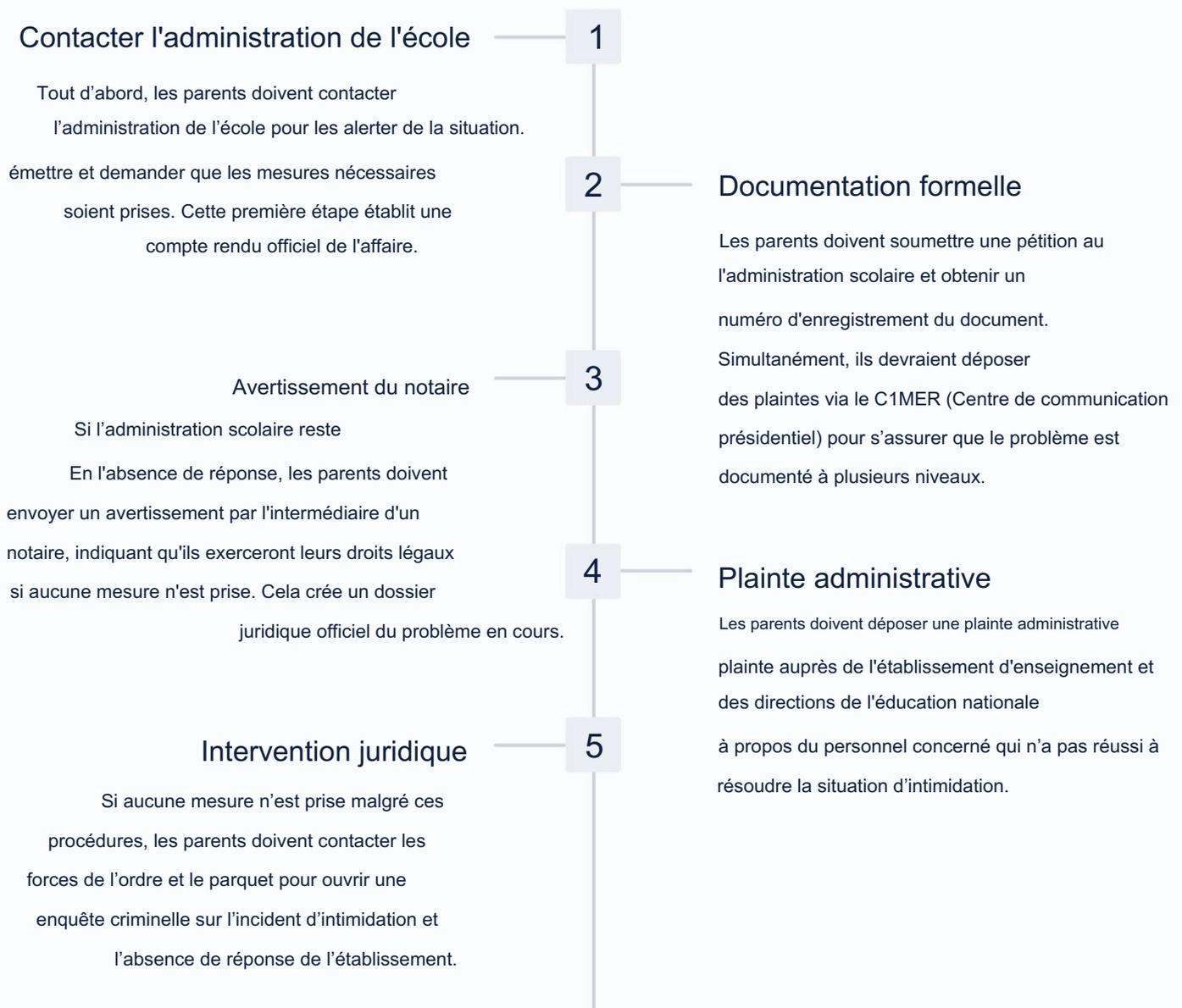
# Responsabilités juridiques des Turcs Enseignants, parents et élèves

## Responsabilités des enseignants

En Turquie, les enseignants sont légalement tenus de signaler les cas de harcèlement dont ils sont témoins ou dont ils ont connaissance. Cette obligation constitue une responsabilité à la fois professionnelle et morale, et les enseignants sont légalement habilités à intervenir dans de telles situations. Tout manquement à cette obligation peut entraîner des sanctions disciplinaires.

## Responsabilités des parents et des élèves

Lorsqu'ils sont confrontés à des incidents d'intimidation en Turquie, les parents doivent suivre une approche structurée :



# Aperçu de la lutte contre le harcèlement en Roumanie

## Politiques

La Roumanie a mis en place une réglementation complète pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire. Deux décrets clés constituent le fondement du cadre national de lutte contre le harcèlement :

### ORDONNANCE n° 4.343/2020

Cet arrêté approuve les normes méthodologiques d'application de la loi n° 1/2011 de l'Éducation nationale relative à la violence psychologique et au harcèlement. Son objectif principal est d'établir des règles et des procédures pour prévenir et combattre le harcèlement à l'école, en garantissant un environnement sûr et sain où les élèves peuvent s'épanouir harmonieusement et réaliser leur potentiel.

Les principaux objectifs comprennent :

- Prévenir l'intimidation grâce à l'information et à la formation des élèves, des enseignants et des parents
- Lutter contre le harcèlement grâce à des procédures de gestion et de résolution des cas
- Informer et impliquer la communauté par le biais de débats et de collaborations interinstitutionnelles
- Suivi et évaluation de l'efficacité des mesures de lutte contre l'intimidation au moyen de rapports périodiques et d'analyses de données

Une disposition importante concerne la création de groupes d'action contre le harcèlement dans les écoles, regroupant enseignants, parents et élèves de 12 ans et plus. Le Conseil des élèves nomme des « ambassadeurs anti-harcèlement » qui œuvrent à la sensibilisation, à l'identification des situations de harcèlement, à la médiation des conflits, au soutien aux victimes et à la responsabilisation des élèves pour signaler les incidents.

### Numéro de commande 6235/2023

Ce décret établit les procédures de gestion des cas de violence envers les élèves et le personnel éducatif, ainsi que des situations connexes en milieu scolaire et des suspicions de violence envers les enfants en dehors de l'école. Il fournit des protocoles standardisés pour identifier, signaler et traiter les cas de violence afin de garantir la sécurité et le bien-être de tous les membres de la communauté scolaire.

#### Exigences en matière de prévention

Les écoles doivent inclure des mesures de lutte contre l'intimidation dans leur règlement intérieur, créer des mécanismes de signalement anonyme et informer les enfants et les parents de ces procédures.

Les écoles doivent éliminer les risques, appeler les services d'urgence si nécessaire et rétablir le sentiment de sécurité physique et émotionnelle des élèves.

#### Protection des victimes

Afin d'éviter une nouvelle victimisation, il est interdit d'interroger à plusieurs reprises les victimes. Selon la gravité du cas, les auditions des personnes concernées sont menées par la police, les services de protection de l'enfance ou les représentants de l'école. La communication avec les parents doit avoir lieu en l'absence de la victime, en présence d'un conseiller, et en toute confidentialité. espaces.

# Sanctions anti-intimidation en Roumanie et Responsabilités de l'école

La législation roumaine stipule que les écoles doivent mettre en place des mesures de soutien et des sanctions pénales pour les personnes impliquées dans des incidents de harcèlement. Ces mesures peuvent inclure :

- Accompagnement de groupe et/ou individuel pour les étudiants concernés
- Organiser et recommander la participation aux réunions des groupes de soutien thématiques
- Activités pour développer les compétences socio-émotionnelles et les stratégies d'autorégulation émotionnelle
- Orientation vers une intervention psychologique et psychothérapeutique
- Identifier les ressources pour embaucher des thérapeutes pour aider les victimes ou les agresseurs au fil du temps
- Activités visant à lutter contre les discours de haine, la discrimination, la marginalisation et les normes sociales néfastes
- Médiation des conflits par des approches réparatrices (sauf pour les victimes de violences basées sur le genre)
- Transfert vers une autre classe/programme pour les victimes d'intimidation à la demande des parents

Le non-respect des procédures de signalement et des mesures de lutte contre l'intimidation par le personnel scolaire constitue une infraction disciplinaire et est sanctionné conformément à la loi sur l'enseignement préuniversitaire n° 198/2023.

## Responsabilités des enseignants

- L'enseignant ou le conseiller scolaire qui identifie une situation d'intimidation ou de cyberintimidation est responsable d'initier une intervention pour réhabiliter la victime
- Toute violence contre les élèves doit être signalée à la direction de l'école, au commissariat général du comté, direction de l'aide sociale et de la protection de l'enfance et le service public d'aide sociale au niveau communautaire
- Les enseignants doivent participer aux enquêtes sur les cas, aux processus de confirmation et à la mise en œuvre des objectifs du plan de réadaptation.
- Les enseignants sont tenus d'organiser des activités adaptées à l'âge des élèves pour les aider à comprendre la violence et son impact sur les enfants et les adultes.

## Responsabilités des parents et des élèves

Bien que la loi roumaine n'oblige pas les parents à signaler les incidents d'intimidation, elle établit des procédures claires lorsque des incidents se produisent :

### Responsabilités des étudiants

Les élèves doivent signaler verbalement et sans délai au directeur tout cas de harcèlement entre camarades. Cela crée un canal de signalement immédiat permettant une intervention rapide.

### Participation des parents

En cas d'intimidation, les directeurs d'école doivent informer verbalement et de toute urgence les parents/représentants légaux des élèves concernés et leur demander de venir à l'école pour aider à gérer la situation. dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

# Introduction à l'ensemble de l'école

## Approche (WSA)

L'approche globale de l'école (WSA) représente une stratégie globale et systémique qui engage tous les membres de la communauté scolaire<sup>4</sup> – enseignants, élèves, personnel, parents et acteurs locaux<sup>4</sup> – dans la prévention de l'intimidation et la promotion d'un environnement scolaire positif (UNESCO, 2017).

Cette approche va au-delà du traitement des incidents d'intimidation individuels pour promouvoir une culture de respect et d'inclusion dans l'ensemble de la communauté scolaire.

## Principes fondamentaux de l'approche globale de l'école

### Inclusivité

Tous les membres de l'école  
la communauté collabore pour  
créer une culture qui valorise  
diversité, équité et respect (UNESCO,  
2017). Ce principe garantit que la lutte contre  
le harcèlement  
les efforts tiennent compte des besoins et  
perspectives de tous  
parties prenantes.

### Responsabilité

L'établissement de politiques claires,  
de mécanismes de rapport et  
d'évaluations régulières garantit la  
responsabilité et l'efficacité  
(UNESCO, 2017).  
Cela crée de la transparence et permet une  
communication continue.  
amélioration de la lutte contre le harcèlement  
initiatives.



### Prévention

Des mesures proactives, telles que la  
promotion de comportements positifs et  
les campagnes de sensibilisation, visent  
à prévenir le harcèlement avant qu'il ne se  
produise (Conseil de l'Europe, 2015).  
Cela permet de ne plus se concentrer  
uniquement sur la réponse aux incidents.  
pour créer des environnements où  
l'intimidation est moins probable.

### Communauté Participation

Impliquer les parties prenantes,  
notamment les parents, les  
autorités locales et les organisations  
communautaires, pour lutter contre  
l'intimidation de manière globale  
(Commission européenne, 2021).  
Cela étend les efforts de lutte contre  
l'intimidation au-delà des murs de l'école.

La WSA reconnaît que le harcèlement est un problème social complexe qui touche l'ensemble de la communauté scolaire.

Les enseignants, le personnel, les élèves et les parents partagent la responsabilité de prévenir et de lutter contre l'intimidation.

# Éléments de l'ensemble

## Approche scolaire

### Environnement inclusif

Les écoles qui mettent en œuvre le WSA organisent régulièrement des ateliers d'inclusion et mettent en place des systèmes de soutien par les pairs qui encouragent les élèves à encadrer et à soutenir leurs camarades de classe d'horizons divers.

Ces initiatives contribuent à créer une culture scolaire où les différences sont célébrées plutôt que ciblées.

### Extension communautaire

La WSA encourage les écoles à étendre les initiatives de lutte contre l'intimidation à l'ensemble de la communauté en impliquant les organisations locales, les agences gouvernementales et les dirigeants communautaires.

Cela crée un réseau de soutien plus large pour les étudiants et renforce le fait que l'intimidation n'est tolérée nulle part.

### Partenariats collaboratifs

Les écoles s'associent aux ONG locales, aux centres communautaires et aux forces de l'ordre pour développer des programmes conjoints visant à prévenir l'intimidation à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Ces partenariats s'appuient sur une expertise et des ressources diverses pour créer des interventions plus efficaces.

### Messagerie cohérente

Toutes les parties prenantes, des enseignants aux chauffeurs de bus, Le personnel de la cafétéria reçoit une formation sur les politiques de lutte contre l'intimidation de l'école et sur la manière de réagir aux incidents.

Cela garantit que les élèves reçoivent des messages cohérents sur les attentes comportementales tout au long de leur expérience scolaire.



# Cadre de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'approche globale de l'école nécessite une planification et une coordination systématiques :

## Évaluation

Effectuer une évaluation complète du climat scolaire actuel, y compris des enquêtes auprès des élèves, du personnel et des parents pour identifier les problèmes spécifiques d'intimidation et les domaines à améliorer.

## Élaboration des politiques

Élaborer des politiques claires et complètes de lutte contre le harcèlement, en collaboration avec toutes les parties prenantes. Ces politiques doivent définir les comportements de harcèlement, décrire les procédures de signalement, préciser les conséquences et décrire les stratégies de prévention.

## Renforcement des capacités

Former l'ensemble du personnel scolaire, notamment les enseignants, le personnel administratif, les conseillers et le personnel de soutien, à la reconnaissance, à la prévention et à la réponse au harcèlement. Veiller à ce que les élèves reçoivent une éducation adaptée à leur âge sur le harcèlement.

## Modification de l'environnement

Apportez des changements physiques et culturels pour créer un environnement scolaire plus positif, comme une surveillance accrue dans les zones à risque d'intimidation, des aménagements de classe qui favorisent la collaboration et des initiatives de comportement positif à l'échelle de l'école.

## Suivi et évaluation

Recueillir régulièrement des données sur les incidents d'intimidation, la mise en œuvre des politiques et le climat scolaire pour évaluer l'efficacité et apporter les ajustements nécessaires à l'approche.

# Étapes pratiques

## Phase 1 : Construction des fondations

### 1 Former un comité de coordination

Constituer une équipe diversifiée comprenant des administrateurs, des enseignants, du personnel de soutien, des étudiants, des parents et des représentants de la communauté.

Ce comité dirigera la planification, la mise en œuvre et le suivi de l'AEM. initiative.

Assurez-vous que le comité dispose d'un leadership clair, d'horaires de réunions réguliers et de rôles définis pour les membres.

### 3 Développer une vision partagée

Sur la base des résultats de l'évaluation, créez un énoncé de vision clair sur ce à quoi ressemble une école sans intimidation.

Veiller à ce que cette vision soit conforme aux valeurs de l'école. des valeurs et une mission plus larges.

Impliquer toutes les parties prenantes dans l'élaboration de cette vision afin de renforcer l'appropriation et l'engagement.

### 2. Mener une enquête complète

#### Évaluation

Recueillir des données sur la situation actuelle d'intimidation au moyen d'enquêtes anonymes, de groupes de discussion et d'examen des rapports d'incident.

Identifiez les schémas, les points chauds et les formes spécifiques d'intimidation répandues dans votre école.

Évaluer les politiques, les procédures et les efforts de prévention existants pour déterminer les points forts et les lacunes.

### 4 Créer une action globale

#### Plan

Élaborez un plan détaillé avec des objectifs, des stratégies, des échéanciers, des parties responsables et des indicateurs de réussite spécifiques.

Assurez-vous que le plan aborde la prévention, l'intervention et la surveillance continue.

Inclure à la fois des actions à court terme pour impact immédiat et stratégies à long terme pour un changement durable.

# Phase 2 : Mise en œuvre



2

## Élaboration des politiques

Revoir et réviser les politiques scolaires afin de garantir qu'elles définissent clairement toutes les formes de harcèlement, précisent les procédures de signalement, précisent les conséquences et soient conformes à la réglementation nationale. Veiller à ce que les politiques soient adaptées à l'âge des élèves, respectent les différences culturelles et abordent à la fois le harcèlement traditionnel et le cyberharcèlement.

## Formation du personnel

Offrir une formation complète à l'ensemble du personnel scolaire sur la reconnaissance, la prévention et la réponse au harcèlement. Inclure des directives spécifiques pour les différents rôles (enseignants, administrateurs, conseillers, personnel de soutien) et veiller à ce que les nouveaux membres du personnel soient formés lors de leur intégration.



## Intégration du programme scolaire

Intégrer l'éducation contre le harcèlement, l'apprentissage socio-émotionnel et la citoyenneté numérique au programme scolaire habituel. Utiliser des leçons, des activités et des discussions adaptées à l'âge pour développer les compétences des élèves en matière d'empathie, de résolution de conflits et de relations positives.

## Engagement des étudiants

Mettre en place des initiatives menées par les élèves, telles que des programmes de soutien par les pairs, des clubs de lutte contre le harcèlement et des campagnes de sensibilisation. Encourager les élèves à jouer un rôle moteur dans la création d'une culture scolaire positive grâce au mentorat, à la médiation des conflits et à la formation à l'intervention des témoins.

# Phase 3 : Durabilité et évaluation

- Suivi régulier : Collecter des données de manière cohérente pour suivre les incidents d'intimidation, l'efficacité des interventions et les changements dans le climat scolaire
- Amélioration continue : utiliser les résultats de l'évaluation pour affiner les stratégies, résoudre les problèmes émergents et renforcer les approches réussies
- Célébration et reconnaissance : reconnaître les progrès, souligner les réussites et reconnaître les individus et les groupes qui contribuent au changement positif
- Institutionnalisation : Intégrer les pratiques de lutte contre l'intimidation dans les routines, les traditions et les structures organisationnelles de l'école pour assurer la durabilité
- Liens communautaires : Maintenir et renforcer les partenariats avec les familles, les organismes communautaires et les autorités locales pour étendre l'impact au-delà de l'école

N'oubliez pas que la mise en œuvre de la WSA n'est pas un projet ponctuel mais un processus continu de changement culturel.

La réussite exige de la patience, de la persévérance et de la flexibilité pour adapter les stratégies en fonction des besoins émergents et des résultats de l'évaluation.